

ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites, Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris par application de la loi du 11 Juillet 1942.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrite sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la rue CABROL à GAILLAC (Tarn) avec ses ruisseaux ainsi que les immeubles bâtis (façades, élévations et toitures bordant cette rue et les débouchés des rues adjacentes, sis sur les parcelles cadastrales n° 644 à 653, 658 à 660, 662, 671 à 685, 689 à 691, 705, 737 à 739, 828, 837, 838, 839, 842, 844, 873 à 877, 880 881, 882, 2073, 2101 section F appartenant à :

Commune de GAILLAC	705 P
ASTIE, Paul rue Pech de Galey	690
BERTRAND Paulin à Lapeyrière	672
BONNET Place du Boutgé	660, 662
BONNET Elie, rue de la Juspèze	837
BONNET Henri rue du château du roy	644, 645
BORJES Jean rue Cabrol	737
BREILHAC Germain, Place du Boutgé	677
BUGAREL Hyppolite Place du Boutgé	652, 653
CASTEL Charles rue Cabrol	839, 842
	844
	658, 659
DARY Mme Brd Gambetta	881
DELON Melle " "	738
EZES Moïse rue André	828
GALV Noël rue Cabrol	705 P
GASTON Jean rue Pech de Galey	838
GELIS Elie rue Cabrol	689
GELIS Henri rue Pech de Galey	739
GRASSIER Augustin rue André	874, 875, 876
LAVILLE Ludovic fossé Sébastopol	876
	646, 647,
LOUBET Jean Mme rue Cabrol	648
	678
MARTY Jean rue Cabrol	

MARTY Léon rue Cabrol	877
MOUREN Florent à Labastide Lévis	2, JOI,
PORTES Camille à Marsac	673, 675p, 873
PRAT Joseph rue d'Alger	684, 685
RAMOND Jean rue Pech de Galey	69J
ROSSIGNOL Mme rue Château du Roy et	
CALVIGNAC Henri, rue Carmeaux Albi	649, 650, 65J
ST AGNE Marcel rue du Château du roy	680, 68J, 880
SATGE Armand Place du Boutgé	676
SATGE Marcel rue du Château du roy	679
SICARD Bernard Place du Boutgé	675 p, 2073
VERT Marie Eloi rue Cabrol	682, 683
VO. N° 677	67J

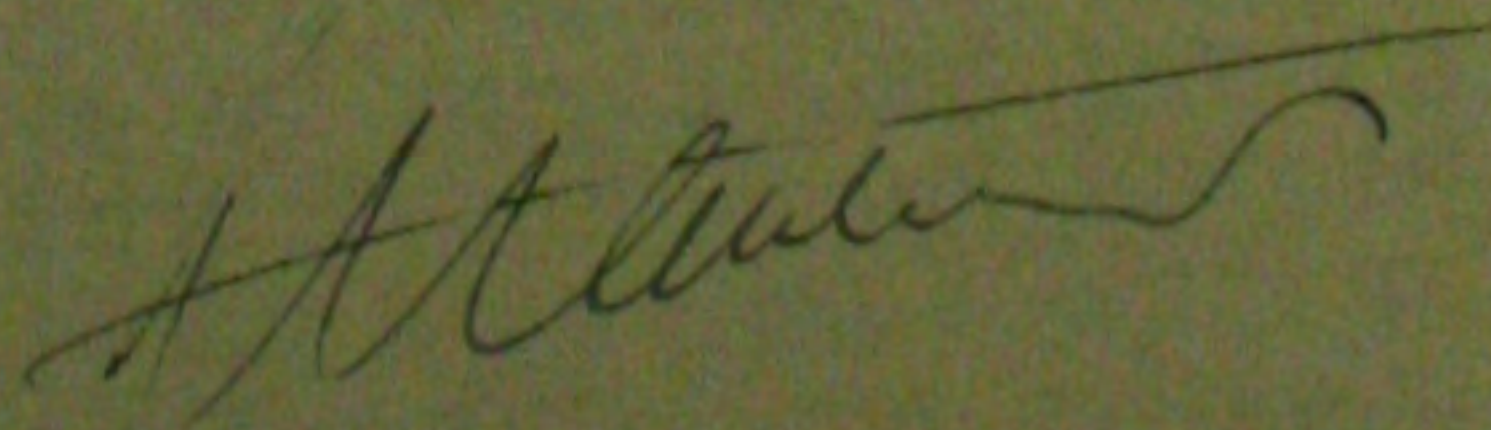
ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de GAILLAC et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

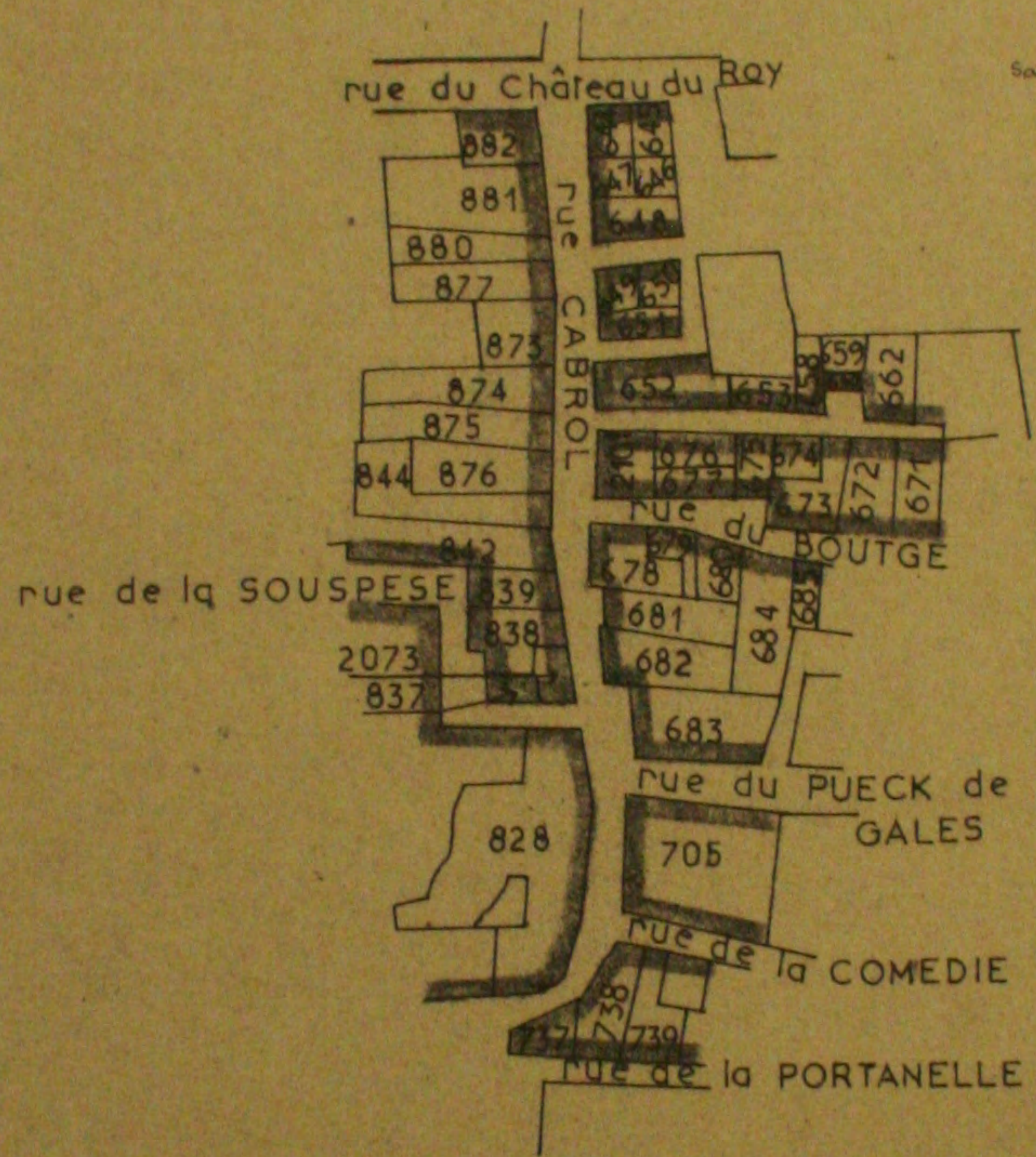
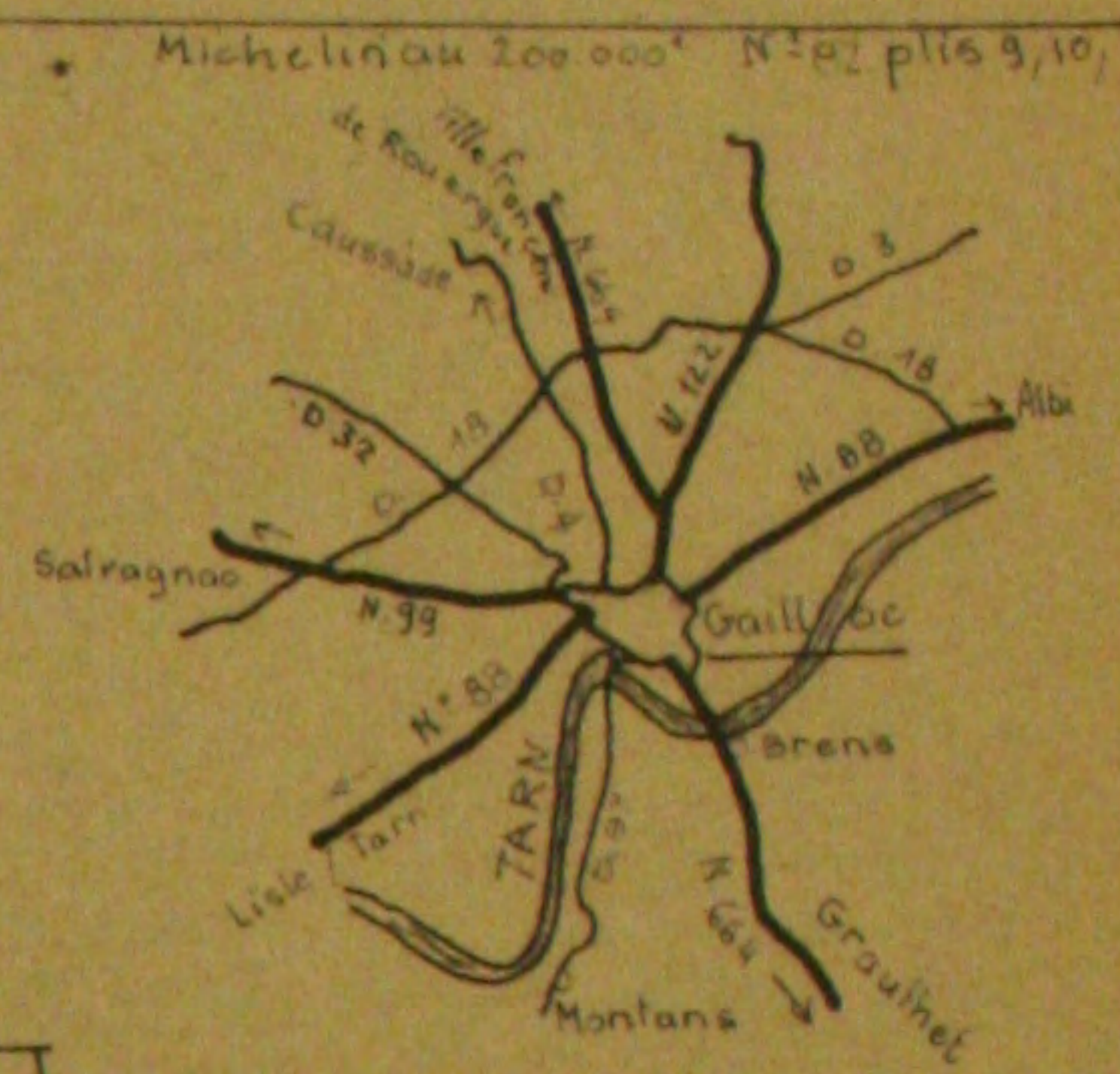
Paris, le 23 MARS 1943

Par délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts





TARN
GAILLAC
CHEF LIEU DE CANTON.
ARRONDI: ALBI
RUE CABROL



partie inscrite

extrait du plan cadastral section F

Est inscrite sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la rue CABROL à Gaillac (Tarn) avec ses ruisseaux ainsi que les immeubles bâtis (façades, élévations et toitures) bordant cette rue et les débouchés des rues adjacentes sis sur les parcelles cadastrales N°s 644 à 653.658 à 660.662.671 à 685.689 à 691.705.737. à 739.828.837.838.839.842.844.873 à 877.880.881.882.2073.2101. section F.

(Arrêté du 3 MARS 1943)